



## CAPN du 8 juin 2010 Intervention du SNUipp concernant l' ASH

De manière rituelle maintenant, nous commencerons notre intervention en dénonçant l'absence d'un travail préparatoire qui prendrait en compte les besoins des élèves et des écoles pour mener à bien leurs missions de réussite des élèves dans une école inclusive.

Sur le terrain, comme indiqué dans notre déclaration préalable, les décisions sont souvent prises sans en informer les représentants des personnels dans les instances paritaires.

Les réformes et les décisions budgétaires continuent de ne pas prendre en compte la formation des personnels en matière de handicap et de difficultés scolaires. Elle est pourtant une condition indispensable pour la scolarisation des élèves en situation de handicap comme l'indique la loi du 11 février 2005. Elle est aussi fondamentale pour la prévention et la résolution des difficultés scolaires : comment repérer, analyser et trouver des réponses adaptées aux besoins de chacun, pris dans son environnement, sans une bonne formation théorique, conceptuelle et professionnelle ? Les premiers bilans concernant l'aide personnalisée montrent son insuffisance à résoudre les difficultés pour des élèves en vraie difficulté même passagère. La suppression de postes de RASED alliée aux mesures de sédentarisation a comme conséquence dans de nombreuses écoles une absence de réponse aux besoins des élèves.

Le bilan des départs en formation est catastrophique depuis l'an dernier. Les prévisions pour cette année, déjà très faibles, sont en cours de réduction du fait des annonces ministérielles : les annulations de départs en stage se multiplient.

### **Formation pour la direction d'établissements médico-sociaux et d'enseignement adapté (DDEEAS)**

La mise en oeuvre concrète des textes concernant les unités d'enseignement et la coopération entre l'Education nationale et les établissements et services médico-sociaux aurait nécessité une vraie réflexion en terme de personnels à former. Par ailleurs les EGPA ayant été confortés dans leurs missions ont aussi des besoins en terme de direction spécialisée. De trop nombreuses Segpa fonctionnent sans directeur ou avec des directeurs à temps partiel. Or nous constatons une baisse des départs de plus de 30% ! (en 2009, 109 candidats retenus contre 116 en 2008, 119 en 2007, 136 stagiaires en 2006 et 152 en 2005). Aucun départ dans les académies de Limoges, Toulouse, Paris, Rennes, Grenoble, Caen et Bordeaux. L'administration argumente souvent par une absence de besoin alors même qu'elle ferme les postes correspondants et que paradoxalement la mise en oeuvre de la coopération aurait nécessité des ouvertures. En même temps, nous vous alertons à nouveau sur les conditions de travail des coordinateurs pédagogiques (ex directeurs). Les groupes de travail annoncés ne se sont toujours pas réunis.

Le SNUipp renouvelle sa demande qu'un recensement des besoins soit clairement établi pour les différents secteurs éducation nationale, social et médico-social et qu'un bilan soit réalisé sur la mise en place de formations par certains départements, sous couvert de candidatures libres (nombre par année, conditions de formation, mode de financement, taux de réussite).

**Concernant le DDEEAS**, nous avons demandé à être informés des suites après la présentation faite lors de la CAPN du 9 mars 2010. Où en est le projet de décret qui viendrait régler la situation des personnels concernés ? L'administration a évoqué également des possibilités de VAE, mais cette dernière n'est possible qu'en lien avec un diplôme universitaire qui prenne aussi en compte la formation acquise et validée par le DDEEAS. Le seul renvoi au diplôme de la Santé préparé à l'université ne nous paraît pas juste et mériterait un cadrage afin de ne pas léser les personnels de l'Education nationale. Nous demandons aussi des informations plus précises sur le master qui serait en préparation à l'INSHEA : il pourrait être un utile cadre de référence.

Par ailleurs nous attirons de nouveau l'attention sur la situation des directeurs pédagogiques qui se retrouvent aujourd'hui simples adjoints d'enseignement sans aucune

reconnaissance, ni possibilité de faire valoir leur engagement . La possibilité d'accéder à une validation universitaire de niveau 1, notamment par le biais de la formation continue, doit leur être ouverte aussi.

### **Formation pour le diplôme de psychologue scolaire (DEPS)**

La baisse du recrutement des psychologues de l'éducation nationale se poursuit: c'est le nombre le plus bas depuis 2001. Et pourtant le nombre de postes vacants ne cesse d'augmenter.

| 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| 240  | 210  | 175  | 151  | 184  | 126  | 108  |

Deux académies n'ont pas de départ et ailleurs les choix sont bien en deçà des besoins.

Grâce à l'intervention du Snuipp le recrutement des psychologues a été maintenu pour l'année 2010-2011 malgré l'incertitude qui pèse sur les centres de formation. La mastérisation va provoquer des difficultés de recrutement. C'est pourquoi le Snuipp réitère sa demande d'un groupe de travail sur les modalités de recrutement des psychologues de l'EN. L'Education nationale se met hors la loi en ayant recours à des « faisant-fonction » qui n'ont pas les diplômes requis. Les vacataires sont aussi en augmentation..

Les psychologues scolaires sont confrontés à des situations de plus en plus critiques : secteurs d'intervention plus grands, charge de travail accrue pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, augmentation des ordres de mission hors-secteur, modification de la nature du travail lorsque le RASED se réduit au seul psychologue... S'ajoutent les pressions de plus en plus fréquentes d'IEN pour que des psychologues de l'éducation nationale fassent de manière tout à fait illicite des bilans psychologiques dans l'enseignement privé. Les écoles privées bénéficient de leurs propres personnels et n'ont pas à faire appel aux moyens déjà limités du service public d'éducation.

La mise en place opaque d'un mode de gestion informatisé réalisée par une officine privée provoque des retards d'indemnisation importants. La réduction des enveloppes de frais de déplacement allouée aux psychologues compromet l'efficacité de leurs missions de service public sur l'ensemble du territoire. Nous réitérons notre demande de réflexion sur le nombre nécessaire de psychologues tant il est clair que le nombre de départs en stage pour cette année est totalement insuffisant au regard des besoins.

### **CAPA-SH options A, B et C et D « TED »**

La situation est encore plus alarmante concernant ces formations : pas de départ dans les académies de Dijon, Besançon, Montpellier, Rennes, Clermont-Ferrand, Caen, Limoges, Aix-Marseille, Corse. En A, 24 départs contre 35 en 2009. En B, 11 contre 24. En C, 30 contre 59. Près de la moitié en moins !

Cette année une nouvelle formation D (TED) sera mise en place mais les administrations ont été très mal informées. Il en résulte des confusions pour les stagiaires et même au niveau des CAPD.

Nous avons alerté l'an dernier sur les conséquences de la mastérisation et sur l'avenir des centres de formation. La fermeture de certains centres entraîne la disparition de la formation dans un bon nombre de départements. Il n'y a plus aucune visibilité sur la formation avec une multiplication d'aménagements divers et variés (formations Cned, à distance...), les 400 heures sont de moins en moins respectées. Un groupe de travail avec la DGESCO devait aborder le problème des formations spécialisées, il a été « reporté » sine die. En tout état de cause la réalisation d'un état des lieux est urgente (modalités, taux de réussite...).

Cette situation est emblématique de la manière dont les personnels de l'éducation sont aujourd'hui traités. Missions chamboulées, qualifications non reconnues, absence de prise en charge des frais engagés pour l'exercice de leurs missions, travail empêché par des logiques de gestion à court terme, disparition des formations spécialisées... Ces problèmes touchent l'ensemble de l'école. Non seulement ils disqualifient le service public d'éducation mais atteignent une fois encore les plus fragiles, les moins favorisés. Une réalité qui devient de plus en plus tangible.